

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
du 23 novembre 2023 à 20 heures

Président de séance : Madame Laurence DUMAS, Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse.

Excusé(s) : CHICHE Noémie, MOURIER Marise.

Absent(s) : BERNARDON Rémy.

Pouvoir(s) : BOUDRA Noémie à QUIBLIER Myriam, MOURIER Marise à MOURIER Guy.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 :
 - o Arrêt par Madame le Maire et la secrétaire de séance : Madame Noémie CHICHE, Conseillère municipale ;
 - o Approbation du procès-verbal par le Conseil municipal ;
- Projet de réhabilitation de la salle polyvalente :
 - o Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement- Intervention de Madame Champagne, Conseiller aux décideurs locaux ;
 - o Demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Décision modificative du budget n° 2 ;
- Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de l'agent Patricia REVOIL à l'Ecole privée Saint-Joseph ;
- Convention simplifiée de formation professionnelle – Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Ardèche ;
- Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs 3-11 ans de Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay – Année 2022/2024 ;
- Questions diverses.

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures, fait état des présents, des absences et des pouvoirs.

Elle constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire précise qu'il convient de retirer de l'ordre du jour le point « Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : Etude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement- Intervention

de Madame Champagne, Conseiller aux décideurs locaux » car cette étude n'a pas pu être réalisée dans les délais impartis.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Monsieur Julien GAY, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal du 6 novembre 2023

- **Arrêt par Madame le Maire et Madame Noémie CHICHE, conseillère municipale**

Vu l'absence de Madame Noémie CHICHE, pouvoir à Madame Myriam QUIBLIER.

Madame le Maire et Madame Myriame QUIBLIER, conseillère municipale, secrétaire de la séance arrêtent le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 et signent ainsi ce document.

- **Approbation par le Conseil municipal**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

NEANT

Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : Demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Délibération n° 2023_077

Madame Sylviane SOUTRENON, adjointe annonce que dans la continuité du projet de réhabilitation de la salle polyvalente qui est au stade de l'avant-projet sommaire (APS), il est indispensable de faire appel aux différents partenaires en vue d'obtenir leur soutien financier dans ce projet.

De ce fait, elle précise qu'il convient de solliciter l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou du Fonds vert.

Les dépenses prévisionnelles du projet global sont estimées à 2 635 776 € H.T.

La phase 1 réalisée sur l'année 2024 est évaluée à 1 581 464 € HT et sera financée selon le plan de financement ci-dessous :

Décision modificative du budget n° 2

Délibération n° 2023_078

Madame Sylviane SOUTRENON, adjointe, rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2022_022 relative au vote du budget primitif 2022 et n° 2023_059 concernant la décision modificative du budget n° 1, et précise qu'il est nécessaire de réaliser les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Virements de crédit

Dépenses

De l'article	21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	-	2 700,00 €
	2312 Agencements et aménagements de terrain	-	11 173,40 €
	2318 Autres immobilisations corporelles	-	21 181,78 €
	TOTAL	-	35 055,18 €
à	238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		35 055,18 €
	TOTAL		35 055,18 €

FONCTIONNEMENT

Virements de crédit

Dépenses

De l'article	60618 Autres fournitures	-	2 503,00 €
	TOTAL	-	2 503,00 €
à	739221 FNGIR		2 503,00 €
	TOTAL		2 503,00 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** la décision modificative du budget n° 2 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de l'agent Patricia REVOIL à l'Ecole privée Saint-Joseph

Délibération n° 2023_079

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022_045 relative à la convention de mise à disposition de l'agent Patricia REVOIL à l'Ecole privée Saint Joseph et n° 2023_09 concernant la diminution du nombre d'heures de mise à disposition de cet agent.

Elle précise que l'association OGEC et la Directrice de l'Ecole privée Saint-Joseph demande la prolongation de cette diminution jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Elle donne lecture du projet d'avenant n° 2 qui précise la répartition entre la commune et l'école privée Saint Joseph.

Le présent avenant a été transmis le 17 novembre 2023 à Madame Patricia REVOIL qui a donné son accord.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'avenant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention simplifiée de formation professionnelle – Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Ardèche

Délibération n° 2023_080

Madame Ghislaine ROZAN, adjointe annonce au Conseil municipal que chaque année un plan de formations des agents municipaux est réalisé concernant les formations de professionnalisation et les formations spécifiques (CACES, secourisme...).

Elle précise qu'au vu de leur mission d'agent intervenant dans le domaine scolaire ou périscolaire, il est nécessaire de faire passer la formation « prévention secours civiques » à 6 agents.

Elle donne donc lecture de la convention simplifiée de formation professionnelle qui précise les différentes modalités d'organisation de la formation. Le coût s'élève à 440 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** la convention ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs 3-11 ans de Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay – Année 2022/2024

Délibération n° 2023_081

Madame Ghislaine ROZAN, adjointe, rappelle au Conseil municipal les délibérations n° 2021_089 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022/2026 et n° 2022_042 concernant la convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs 3/11 ans de Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay 2022/2024.

Concernant cette dernière convention, il était convenu de soustraire le bonus territoire de l'année au montant versé par chaque commune. Or, ce montant n'étant pas connu à l'avance, cela engendre un souci dans les appels de fonds.

De ce fait, l'association AFR Arc-en-Ciel propose de modifier l'article 5 :

- Acompte de 50% au 1er mars,
- Acompte de 25% au 30 octobre,
- Solde au 30 janvier N+1 (soit 25% moins le bonus territoire).

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,
Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Madame Ghislaine ROZAN, Adjointe, fait part des remerciements de l'Ecole publique suite à l'acquisition de matériel informatique.

Madame Sylviane SOUTRENON, Adjointe fait part des remerciements suite à l'attribution des subventions des associations :

- Comité FNACA Anciens combattants,
- Si sam chante,
- Etoile sportive,
- AFR de Saint-Marcel-lès-Annonay,
- FNATH.

Madame le Maire précise que l'association OGEK remercie les élus et le personnel pour leur aide dans l'organisation de la brocante.

Monsieur Régis BERNARDON, Adjoint annonce que les illuminations seront mises en fonctionnement la première semaine de décembre.

Monsieur Julien GAY, Adjoint fait un point « calendrier » :

- Le 26 novembre 2023 : matinée saucisses frites de l'Etoile sportive ;
- Le 10 décembre 2023 : marché de Noël organisé par Association sur les sentiers de la nature.




Madame Myriam QUIBLIER, Conseillère municipale demande comment s'est passé le repas des aînés. Madame le Maire et les élus présents au repas annoncent que cette journée a été une réussite, les aînés étaient bien contents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 18 décembre 2023.

Vu par nous, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du20/12/2023.....

<p>Le secrétaire de séance Julien GAY remplacé par Madame Sylviane SOUTRENON</p> 	<p>Le Maire, Laurence DUMAS</p>  
--	---